

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20110708-000008011-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/07/2011

Réception par le Prefet : 11/07/2011

Publication : 13/07/2011



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 2011-7-2-14

Séance du vendredi 8 juillet 2011

AIDE A L'HOTELLERIE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération N° CG-2010-4-2-4 du 7 décembre 2010 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue :
 - une subvention de 5 130 € à la Sàrl « Markida » à URBES, selon la fiche de présentation annexée ;
 - une subvention de 7 893,50 € à la Sàrl « Le Cheval Blanc » à RIBEAUVILLE, selon la fiche de présentation annexée ;
- autorise le Président à signer avec les bénéficiaires une convention d'attribution de subvention sur la base des conventions-type approuvées par la délibération de la Commission Permanente n° CP-2010-3-2-1 du 26 février 2010 ;
- autorise le prélèvement des crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 2042, programme F241 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté